

DOSSIER DE PRESSE



UNE RÉPONSE PARTIELLE DU GOUVERNEMENT FACE AUX REVENDICATIONS ÉTUDIANTES ET LYCÉENNES

27 octobre 2026



PRESSE@FEDE-ARES.ORG

06 38 75 02 96

[HTTPS://FEDE-ARES.ORG](https://FEDE-ARES.ORG)

79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	2
I. Des propositions floues et répondant partiellement aux revendications	3
I.1. La suppression de Parcoursup, une solution de forme devant considérer le fond du problème	3
I.2. Une augmentation des places en licence huit fois trop faible face aux besoins	4
I.3. Des bourses nécessitant une réforme réelle et structurelle	4
II. Des axes vecteurs de pauvreté étudiante mis de côté	6
II.1. Les frais différenciés, créateurs d'une sélection sociale dans l'Enseignement Supérieur public	6
II.2. La CVEC, des frais en perpétuelle augmentation du fait de son indexation à l'inflation	7

Introduction

La **Fédération ARES**, Fédération nationale des Associations Représentatives des Étudiantes et étudiants en Sciences sociales, représente plus de **500 000 étudiants** et **six filières** (AES, Droit, Économie, Gestion, IAE et Science Politique). Depuis sa création en 2010, l'ARES travaille quotidiennement avec ses **52 associations étudiantes** et **un réseau de plus de 300 élus** afin de faire entendre la voix des étudiants en sciences sociales ainsi que de **défendre leurs intérêts et leurs droits**.

Ce lundi 26 octobre, le gouvernement a proposé des solutions en réponse aux lycéens et étudiants. **Ainsi, l'ARES se positionne à ce sujet et réaffirme ses revendications.**

I. Des propositions floues et répondant partiellement aux revendications

I.1. La suppression de Parcoursup, une solution de forme devant considérer le fond du problème

Tout d'abord, le gouvernement propose la création d'un nouveau système pour succéder à Parcoursup. Hormis la promesse d'une simplification et d'un **comité de réforme réunissant lycéens et enseignants autour des ministres**, aucune précision n'est fournie sur le fonctionnement dudit système. La plateforme représente uniquement la **forme** du passage au sein de l'Enseignement Supérieur, tandis que la difficulté de ce passage découle du fond et de sa **mise en œuvre**. Il est nécessaire que le gouvernement prenne conscience des réelles problématiques de cet algorithme pour répondre réellement aux problématiques des jeunes.

L'ARES réaffirme la nécessité d'une transparence du processus d'admission dans les différentes formations.

Par ailleurs, la réelle problématique relève de la sélection qui est mise en œuvre du fait du **sous-financement chronique de nos Universités**. En effet, ces dernières manquent de moyens financiers effectifs pour ouvrir le nombre de places nécessaires à l'accueil des bacheliers, et ce, sans sélection.

Ainsi, une réelle réponse aux problématiques de la plateforme serait l'augmentation des financements de nos Universités afin de lutter contre la sélection dans l'Enseignement Supérieur.

I.2. Une augmentation des places en licence huit fois trop faible face aux besoins

Corrélativement, le ministère propose **l'ouverture de 15 000 places dans l'Enseignement Supérieur**. Pourtant, les chiffres sont sans appel : à la rentrée 2026, 126 000 candidats se sont retrouvés sans formation. **Ainsi, le gouvernement se doit de multiplier le nombre de places par plus de huit afin de répondre véritablement aux demandes des lycéens.**

L'ARES rappelle à nouveau la **nécessité d'un financement conséquent de l'Enseignement Supérieur pour prioriser l'accessibilité et l'inclusivité de ce dernier.**

I.3. Des bourses nécessitant une réforme réelle et structurelle

De surcroît, le Gouvernement propose de réformer le système des bourses étudiantes en les indexant sur l'inflation. Pourtant, cette éventualité n'est **pas nouvelle et a d'ailleurs été approuvée par l'Assemblée nationale le jeudi 11 juin 2026¹.**

L'ARES se positionne en accord avec cette proposition de loi, mais affirme que celle-ci **ne peut être présentée comme une solution aux mobilisations lycéennes et étudiantes, alors même qu'il s'agit d'une réforme votée par les députés et transmise au Sénat cinq mois auparavant².**

Dans un premier temps, la réforme des bourses ne saurait être efficace que si elle est accompagnée d'une refonte complète du modèle. **L'ARES réaffirme la nécessité de bourses basées sur la situation sociale et économique des étudiants eux-mêmes et non de leurs parents.** Les étudiants, étant majoritairement majeurs, n'ont pas nécessairement des moyens corrélés aux

¹ Question écrite n° 16192 : indexation des bourses sur critères sociaux sur l'inflation, Journal Officiel du 23 juin pages 5602 et 7682

² Texte n°739 transmis au Sénat le 12 juin 2026

capacités financières de leurs responsables légaux et du foyer parental. Il est alors nécessaire de leur assurer une aide financière adaptée à leur situation réelle.

Dans un second temps, l'ARES rappelle la nécessité d'une territorialisation des bourses afin de **s'adapter aux réalités de chaque territoire**. Cela passerait notamment par **un montant forfaitaire supplémentaire pour les territoires où le coût de la vie est supérieur à la moyenne**.

Ainsi, une **réforme approfondie des bourses** favoriserait **l'émancipation des étudiants et un soutien adapté à leurs besoins**.

II. Des axes vecteurs de pauvreté étudiante mis de côté

Force est de constater que de nombreux points nécessitant des changements majeurs et participant clairement à la pauvreté estudiantine n'ont pas été évoqués par le Gouvernement. L'ARES affirme alors la nécessité d'abroger certaines mesures afin d'assurer un Enseignement Supérieur inclusif et accessible.

II.1. Les frais différenciés, créateurs d'une sélection sociale dans l'Enseignement Supérieur public

Tout d'abord, dans son plan *"Choose France For Higher Education"* le **gouvernement adopte une logique questionnable** sous couvert d'un renforcement de l'attractivité de la France en matière d'enseignement supérieur et de recherche. **En effet**, ce plan prévoit une explosion des coûts d'inscription des étudiants extra-communautaires, **aggravant leur précarisation et complexifiant leur intégration, déjà freinée par la lourdeur des démarches administratives.**

La stratégie *"d'attractivité"* *Choose France for Higher Education* se place dans la continuité de l'arrêté *"Bienvenue en France"* de 2019, qui instaure des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires³. Face à cette mesure xénophobe, divisant les étudiants en différentes catégories en fonction de leur nationalité, les Universités pouvaient contourner la hausse des droits d'inscription en exonérant 10 % de leurs étudiants. Les étudiants ainsi exonérés

³ Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

représentaient, dans la majorité des établissements utilisant cette possibilité, la totalité des étudiants extra-communautaires.

Malheureusement, le décret du 19 mai 2026 "*Choose France For Higher Education*" a empiré la situation pour les étudiants extra-communautaires en imposant aux universités d'exonérer 20 % de ces derniers et non plus la totalité des étudiants. Face aux mécontentements, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a choisi de répondre en élaborant deux années de transition où les Universités peuvent exonérer 30 % pour l'année 2026-2027, puis 25 % pour l'année 2027-2028 des étudiants extra-communautaires⁴. **Cette réponse ne saurait satisfaire les jeunesses alors même que la mesure conforte et banalise les discours de haine.**

Ce plan effectue un **tri social** en fonction de la nationalité et des moyens financiers de chacun. Cela est justifié par une question financière, alors que les chiffres parlent d'eux-mêmes : les dépenses publiques allouées à leur accueil et à leur formation s'élèvent à 3,7 milliards d'euros, alors qu'ils génèrent 5 milliards d'euros, soit un bénéfice net de près de 1,35 milliard d'euros⁵. **L'ARES rappelle qu'elle ne se contentera pas de cette réponse et luttera contre cette mesure vectrice de pauvreté étudiante.**

II.2. La CVEC, des frais en perpétuelle augmentation du fait de son indexation à l'inflation

Le signal positif de l'annonce de l'indexation des bourses sur critères sociaux sur l'inflation est immédiatement neutralisé par la **dynamique inflationniste des autres frais de la vie étudiante.**

⁴ Décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

⁵ Campus France_République française_2022_L'impact économique des étudiants internationaux en France

Alors que le reste à charge global s'alourdit, le maintien d'une indexation automatique de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) sur l'inflation accentue la pression financière sur la communauté étudiante, en particulier sur les publics non boursiers situés juste au-dessus des seuils d'éligibilité. **En effet, la CVEC est passée de 90 €⁶ lors de sa création pour l'année universitaire 2018-2019 à 105 €⁷ pour l'année universitaire 2026-2027, soit une hausse de près de 17 %.**

Cette hausse constante vient toucher de plein fouet les publics non boursiers, exclus des aides en raison des effets de seuil du barème des bourses. Donner d'une main pour reprendre de l'autre **ne saurait constituer une politique de soutien au corps étudiantin pérenne.**

Dès lors, pour enrayer la hausse continue du coût de la rentrée, l'ARES **demande la désindexation de la CVEC de l'indice des prix à la consommation, couplée à un gel strict de son montant.** Le financement de la vie de campus doit reposer sur l'État, et non sur une ponction croissante des étudiants.



CONTACT :

Zélia CONTE
Présidente de la Fédération Nationale ARES
presse@fede-ares.org
06 38 75 02 96

⁶ Rapport annuel sur la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), septembre 2025, |

⁷ [Etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr), rubrique "vos études", "parcoursup,CVEC, inscription"